Le Président d'une Apel d'Établissement

Son rôle

➪ Animer une équipe.
➪ Représenter.
➪ Aider à l'animation pastorale
➪ Agir avec les autres partenaires de la communauté éducative.
➪ Agir en liaison avec l'Apel du pays roannais, académique…

Animer une équipe

➪ Il s'appuie et met en œuvre les décisions prisent en Conseil d'Administration.
➪ Il coordonne l'action des parents-correspondants en liaison avec le Chef d'Établissement.
➪ Quelques « qualités indispensables »:

- savoir prendre du recul,
- avoir une bonne qualité d'écoute,
- savoir organiser et gérer,
- savoir déléguer.

Représenter l'Apel

Auprès de la communauté éducative :

➪ Conseil d'établissement, conseil d'École, conseil de classe (parents correspondants), conseil de discipline, équipe pastorale, ~~UGSEL et dans les différentes commissions existant dans l'établissement~~ (pas d'établissement adhérent à l'UGSEL sur le bassin roannais.

➪ Le président d'Apel est membre de droit du conseil d'administration de l'OGEC fonction pour laquelle il se doit d'avoir un **devoir de réserve** absolu sur certains points non communicables aux parents !

Sur le plan local :

➪ Mairies, Conseil général et Conseil régional, presse,

Associations diverses…

Aider à l'animation pastorale

➪ Aider le Chef d'Établissement à mettre en œuvre sa mission de responsable de la pastorale.

➪ Agir en lien avec les responsables de l'animation pastorale et la paroisse.

Agir en liaison avec les structures des Apel

⇨ Participer aux réunions organisées par l'Apel du pays roannais.

Les incontournables

⇨ Dès les élections, repérer le travail de l'année.

⇨ Organiser une présentation de l'Apel lors des réunions de rentrée.

⇨ Organiser les élections des parents-correspondants

⇨ Entretenir une relation de confiance avec le Chef d'Établissement.

⇨ Être attentif aux exigences des règles régissant les associations et au respect des statuts.

⇨ Veiller au respect des statuts et du règlement intérieur ;

⇨ Assurer le fonctionnement juridique de l'association : A.G., C.A., bureau ;

⇨ Gérer le fichier des adhérents ;

⇨ Superviser la comptabilité de l'association

Le chef d'établissement et le Président d'Apel

Ils ont un objectif commun : assurer une mission éducative et une instruction de qualité auprès des enfants scolarisés dans l'établissement.